

Compte-rendu
Réunion LINKY du 28 juin 2016 en salle du conseil municipal

Participants :

Michel Ribay – élu Ville de Saint-Denis
Madjid Messaoudene - élu Ville de Saint-Denis
Margaux Bernheim – Cabinet du maire
Michaël Evrard – ALEC Plaine Commune
Sophie Pelletier – Priartem
Olivier Fegueux – CGT Mines-Energie
Catherine Dumas – SIPPAREC
Gladys Staessens – ENEDIS
Dominique Duval – ENEDIS
Nicolas Devaux – ENEDIS

La directive européenne du 13 juillet 2009 stipule que « *les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité.* ». La Loi relative à la « Transition Énergétique Pour la Croissance Verte » prévoit la généralisation de compteurs « communicants ».

Le déploiement des compteurs communicants chez les clients, dans un premier temps ceux d'ENEDIS nommés LINKY, suscite de nombreuses inquiétudes et des oppositions partout en France. Dans ce contexte le Bureau municipal de la Ville de Saint-Denis a décidé d'organiser une réunion publique réunissant les différents protagonistes afin d'apporter un maximum d'éléments d'information et de réponse aux questionnements des Dionysiens.

- **ENEDIS** (nouveau nom d'ERDF) est gestionnaire du réseau électrique (câbles, compteurs etc.). Le déploiement des compteurs Linky répond selon eux à de nouveaux besoins que les compteurs actuels ne prennent pas en compte (nouveaux types de consommation et de production d'énergie). Linky permettrait d'avancer dans la transition énergétique avec la société.
Aujourd'hui, le système actuel ne permet pas à une panne d'être détectée par ENEDIS sauf si le client les appelle. Linky permettra de détecter la panne à distance et d'intervenir plus rapidement.
Linky va permettre de facturer une consommation réelle et non plus estimée. Les consommations seront relevées à distance une fois par jour et seront mise à disposition des clients sur un site dédié.
La modulation de la puissance souscrite par les usagers pourra également se faire à distance, sans avoir besoin de recourir au passage d'un technicien.
ENEDIS signale cependant qu'en cas de coupure pour impayé, le déplacement d'un technicien sera maintenu (c'est prévu contractuellement) afin de maintenir un dialogue avec les usagers rencontrant des difficultés.
Sur la question des ondes, ENEDIS affirme que les champs électromagnétiques des compteurs Linky sont identiques à ceux des compteurs électriques actuels.
- **Le SIPPAREC** créé en 1924 est un syndicat mixte ouvert qui regroupe 110 collectivités dont la ville de Saint-Denis. Ce cadre intercommunal vise à permettre aux collectivités territoriales adhérentes de peser collectivement de façon plus importante vis à vis des sociétés concessionnaires du service de distribution d'électricité et de télécommunications sur le territoire que si elles devaient négocier individuellement avec les opérateurs. Il vise également à favoriser un développement solidaire du territoire, à permettre aux habitants et aux entreprises vivant sur le territoire des collectivités de bénéficier de tarifs plus avantageux pour l'électricité ou les télécommunications.
Le SIPPAREC s'est penché sur la question des compteurs Linky depuis plusieurs années. Il émet un avis globalement positif avec cependant certaines réserves notamment concernant les conséquences du coût pour l'utilisateur.
Il considère, que s'il y a une hausse des investissements liée au déploiement de LINKY, celle-ci doit être neutre financièrement pour les usagers.
Le financement du déploiement du compteur doit se faire en toute transparence. Ce déploiement ne saurait servir de justification à une nouvelle hausse des tarifs d'électricité.

Le SIPPEREC alerte également sur le risque de confusion pour les usagers avec la multiplication des offres tarifaires selon les tranches horaires. Il est important de veiller à ce que cela ne se traduise pas par une « jungle » tarifaire dans laquelle les consommateurs, moins bien informés que les fournisseurs, ne seraient pas en mesure d'apprécier la pertinence et les coûts de ces offres.

Cela implique une formation des consommateurs à ces nouveaux outils afin de ne pas laisser aux seuls fournisseurs le soin de gérer leur facture. Cela interroge également sur l'articulation des données collectées avec les dispositifs d'accompagnement et de traitement de la précarité énergétique sur le terrain.

Sur les volets sanitaires et de protection des données individuelles, le SIPPEREC n'émet pas de réserves.

- **Michel Ribay** prend la parole pour formuler plusieurs questions et observations. Il s'interroge sur les moyens mis en place en matière de lutte contre la précarité énergétique : y a-t-il un système d'alerte quand les consommations dépassent un certain seuil ? Qu'est-ce qui est prévu sur le volet sensibilisation/accompagnement du déploiement auprès des habitants ? Il y a un réel besoin de pédagogie sur ce sujet à Saint-Denis, afin que les Dionysiens apprennent à consommer moins et mieux.
Enfin M. Ribay s'interroge sur les conséquences du déploiement de Linky sur l'emploi (moins de besoins de maintenance) et indique que les emplois supprimés par cette technologie doivent être redéployés sur l'accompagnement des usagers dans le cadre de la transition énergétique économie d'énergie, bonnes pratiques...)
- Pour la **CGT Mines-Energie** la question la plus prégnante est celle de l'emploi. En effet, les compteurs vont permettre des gains de productivité par la suppression des postes liés au relevé des compteurs. La Fédération CGT Mines-Energie estime à 5400 le nombre de postes supprimés d'ici 2021. Sur Saint-Denis cela représenterait environ 80 postes.
Elle s'interroge également sur le devenir des salariés de la sous-traitance une fois que tous les compteurs seront posés en 2021.
La suppression des visites à domicile aura également pour conséquence la diminution des contrôles du réseau par les agents.
ENEDIS assure qu'il n'y a aucune incompatibilité entre le fait de poser le compteur LINKY sur les installations vieillissantes et la fiabilité des données collectées, mais la CGT reste dubitative.
La CGT s'inquiète également du déploiement d'un marché de l'électricité à « plusieurs vitesses ». Linky permet de diversifier les offres, du « low cost » au « premium » variant selon les fournisseurs d'énergie mis en concurrence, et remet en question la notion d'égalité des usagers devant le service public.
- Pour l'**ALEC Plaine Commune** Linky prend sa place dans des stratégies d'économies d'énergies et de transition énergétique. La question des emplois est à regarder à grande échelle. Il faut rapporter aux compteurs d'eau qui permettent de mesurer des fuites, d'adapter les abonnements aux consommations et d'éviter des fraudes.
Ce compteur a le mérite de permettre une meilleure gestion des fuites et des fraudes.
Des informations vont circuler et permettront de mieux mesurer les consommations, d'adapter le réseaux et (suite aux évolutions de la loi) de mieux appréhender la précarité énergétique.
L'ALEC précise que Linky doit être accompagné de pédagogie sérieuse et professionnelle, l'Alec se pose comme partenaire.
Une place à la sensibilisation et à l'information du particulier est à réfléchir ; c'est le rôle des structures publiques et/ou d'accompagnement.
Linky n'est qu'un outil. Il ne fait ou ne défait pas une politique publique. Ceci étant, des choix orientés vers la sobriété auraient pu être faits et Linky n'est pas une panacée, mais ce n'est pas une raison pour le rendre responsable de tous les maux.
Concernant la transmission de données personnelles, ce sont les fournisseurs qui disposeront de plus ou moins de détails selon le contrat. C'est la puissance publique qui commandera les données auprès des fournisseurs. Linky transmettra peut d'informations. Chaque français est inscrit dans des centaines de fichiers (achats en lignes, cartes d'abonnement, etc.) sans que cela ne semble devoir poser de difficultés.
Il permet une meilleure adaptation des politiques énergétiques aux consommations réelles à une échelle fine dans le territoire.
Linky va permettre de mieux gérer l'intermittence des énergies renouvelables, les demandes de puissance des véhicules électriques, de mieux gérer l'effacement qui deviendra nécessaire, de

proposer des abonnements différenciés en fonction des comportements. Sans compter la détection des problèmes, etc.

La question des risques sanitaires est un « non-sujet ». D'après l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), le compteur n'utilise pas de transmissions par radiofréquences. Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance, comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés. À l'intérieur du logement (si c'est le cas), le compteur Linky n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel.

Au final, l'ALEC ne voit pas pourquoi le déploiement du Linky poserait une difficulté du moment que la puissance publique accompagne ce déploiement.

L' ALEC est disposée à organiser/animer des réunions avec les habitants.

- **Priartem**

Les technologies utilisées dans le projet Linky (courant porteur en ligne au niveau du compteur et communication hertzienne au niveau des concentrateurs) augmentent sensiblement le niveau d'exposition chronique de l'ensemble de la population et introduisent des fréquences sur lesquelles on dispose de très peu de données quant aux effets sur la santé.

Aucune étude préalable d'impact sur notre environnement et santé n'ayant été faite, il est regrettable de constater que les décideurs politiques qui ont acté la généralisation de ces compteurs ne se sont pas donné les moyens de savoir quelle était la réalité du rayonnement dans les habitations, quelles étaient les fréquences que l'on pouvait détecter le long des câbles électriques quel était le niveau d'exposition et quelle pouvait en être l'incidence sur notre santé. Une fois encore la seule parole des industriels a suffi à rassurer nos politiques.

PRIARTEM demande un moratoire sur le déploiement du compteur Linky tant que toute la lumière n'est pas faite sur les impacts de ce déploiement généralisé. L'association appelle les collectivités à prendre leurs responsabilités en tant que parties prenantes des autorités organisatrices locales et soutient la fronde des usagers refusant l'installation de ce compteur.

- **Interventions des habitants**

Plusieurs habitants sont intervenus :

- Le déni de démocratie et le manque de concertation autour des compteurs « imposés » ;
- L'inadéquation des compteurs avec les besoins des Dionysiens ;
- Le gaspillage qu'est le remplacement de tous les compteurs actuels qui fonctionnent parfaitement par les compteurs Linky ;
- La question du recyclage de ces déchets → ENEDIS répond que la totalité des compteurs d'Île-de-France est recyclé par une entreprise adaptée implantée sur le département de la Seine-Saint-Denis ;

ENEDIS indique en réponse que les coupures "à distance" sont hors-la-loi.